

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -  
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

<b>GIVORD</b> Alain	<b>DESMARIS</b> Elodie	<b>CARJOT</b> Jean-François
<b>GIVORD</b> Jean-Louis	<b>DUCLOS</b> Nathalie	<b>BALMOT</b> Eliane
	<b>NIZET</b> Cécile	<b>GREGOIRE</b> Cédric
<b>MIGNOT</b> Catherine		<b>DUBOIS</b> Françoise
<b>YUKSEL</b> Ufuk	<b>PERROUD</b> Marie-Françoise	<b>GABILLET</b> Guy
<b>TRESSELT</b> Nadine	<b>RABUEL</b> Claude	<b>LAURENT</b> Michèle
		<b>RAVOUX</b> Christian
	<b>SERVIGNAT</b> Françoise	

Date de la convocation : le 06 février 2020

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 18** **Votants : 19**

**Absents excusés : MARTIN** Alexandre **GUERRY** Morgan **DESMARIS** Valérie **CHAIZE** Patrick **MAHE** Laurent

**Pouvoirs : Monsieur Laurent MAHE** donne pouvoir à Monsieur Christian RAVOUX

**Secrétaire de séance :** Cécile NIZET

**ORDRE DU JOUR:**

\* Adoption du compte rendu du 14 janvier 2020

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur Alain GIVORD**

**1. Examen du Compte Administratif du budget principal**

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	364 961,03				364 961,03	-
Opérations de l'exercice	1 267 844,35	1 653 871,85	2 611 321,23	3 166 677,93	3 879 165,58	4 820 549,78
<b>TOTAUX</b>	<b>1 632 805,38</b>	<b>1 653 871,85</b>	<b>2 611 321,23</b>	<b>3 166 677,93</b>	<b>4 244 126,61</b>	<b>4 820 549,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 21 066,47</b>			<b>555 356,70</b>	<b>- 21 066,47</b>	<b>555 356,70</b>
Restes à réaliser	472 923,79				472 923,79	-

## 2. Vote du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT, élue présidente de séance, soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

### Vote du compte de gestion du budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

## 3. Affectation des résultats pour le budget principal

Après présentation du compte de Gestion 2019 et après contrôle par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2019, du budget principal de la **commune de Vonnas**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **555 356.70 €** et un excédent cumulé de la section d'investissement s'élevant à **21 066.47 €**.

Après présentation du compte de Gestion 2019 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2020 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **555 356.70 €** et l'excédent cumulé de la section d'investissement s'élevant à **21 066.47 €** ainsi qu'il suit :

- **section d'investissement budget primitif 2020**

**Compte 001** « Solde d'exécution reporté » : **21 066.47 €**

**Compte 1068** « excédent de fonctionnement » : **555 356.70 €**

**Adopté à l'unanimité**

## 4. Examens, vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets annexes

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel.

### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		315 011,05			-	315 011,05
Opérations de l'exercice	651 899,63	609 385,87	193 509,40	275 073,97	845 409,03	884 459,84
TOTAUX	651 899,63	924 396,92	193 509,40	275 073,97	845 409,03	1 199 470,89
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	<b>272 497,29</b>	-	<b>81 564,57</b>	-	<b>354 061,86</b>
Reste à réaliser					-	-

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE CAMPING**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	299 702,42		-		299 702,42	-
Opérations de l'exercice	32 330,73	-	119 838,56	71 373,35	152 169,29	71 373,35
<b>TOTAUX</b>	332 033,15	-	119 838,56	71 373,35	451 871,71	71 373,35
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-332 033,15	0,00	-48 465,21	0,00	-380 498,36	0,00
Reste à réaliser						

Budget Camping :

Christian RAVOUX intervient en disant que les chiffres confirment les craintes évoquées lors du vote du budget prévisionnel en 2019, à savoir du personnel en surnombre et des recettes en baisse. Les chiffres sont édifiants. 68873,35€ de recette pour 48465,21€ de déficit de fonctionnement. Face à cette intervention, le Maire regrette de devoir rappeler à nouveau les raisons de cette situation déjà évoquées notamment lors du vote du budget 2019.

Guy GABILLET demande à Christian RAVOUX combien a coûté à la commune le contentieux avec le gérant précédent.

Christian RAVOUX dit que c'était dû à une erreur de rédaction des actes administratifs de la secrétaire générale de l'époque

Eliane BALMOT, étant attaquée directement en tant que secrétaire générale à l'époque, précise qu'elle ne travaillait pas sans filet, que les délibérations et actes de l'époque ont tous été validés par les autorités de tutelle et que le contrat de Monsieur DOMENECH a été validé par le Maire de l'époque et que en conséquence, les propos de Christian Ravoux remettent aussi en cause le Maire de l'époque

Christian RAVOUX ne voit pas du tout le rapport.

Ses propos lui sont rappelés.

Christian RAVOUX s'en excuse alors, car il avait compris que Guy GABILLET parlait du contentieux des haies, seul contentieux connu selon lui avec la commune, car il n'y a jamais eu de contentieux avec Monsieur DOMENECH, seulement une fin de contrat à l'amiable.

Alain GIVORD rappelle que l'équipe actuelle a récupéré en 2017 un camping, certes avec un résultat positif mais trompeur car sur les 2 dernières années, on vivait sur un camping sans investissements, sans communication et avec un personnel qui a certes bien fait son travail mais sans objectif de développement. A moyen terme, ce camping allait mourir ; si telle est la volonté, il faut le dire et ne pas laisser une situation se dégrader. Le choix de travailler sur un projet à 3 ans a été fait, pour recréer une dynamique et se donner des moyens de développement, C'est un travail de longue haleine pour obtenir des résultats. Il précise que les deux parties ne pourront jamais être d'accord car il y a une différence fondamentale de stratégie, les résultats commencent à s'améliorer, certes timidement, mais pour la troisième année les paramètres sont mis en place pour qu'il y ait une amélioration notable. Une analyse des 3 années écoulées devra permettre de redéfinir une nouvelle stratégie pour les années à venir. Intervention de Christian RAVOUX : Ce camping fonctionnait très bien en 2017 avec 83000€ de recettes et 10000€ de bénéfice de fonctionnement. Avant 2008, le déficit de fonctionnement du camping s'élevait comme aujourd'hui à 50000€ par an. Entre 2008 et 2017 les équipes municipales se sont employées à réduire ce déficit. Elles y sont parvenues progressivement. Ainsi, en 2015, le déficit ne s'élevait plus qu'à 10000€ au lieu de 50000€ actuellement.

Christian RAVOUX préfère un camping soi-disant « moribond » avec 83000€ de recettes et à l'équilibre que le camping actuel avec seulement 68000€ de recettes et 50000€ de déficit de fonctionnement.

Il fait remarquer que se posera peut être le maintien du camping compte tenu des changements climatiques et comportementaux. Le Maire répond que, si aujourd'hui, ce n'est pas l'option envisagée, les évolutions à venir conduiront à des réflexions sur le devenir du camping, l'une d'elles pouvant être la fermeture de celui-ci.

### Budget général section investissement

*Christian RAVOUX déplore le manque d'investissement pour l'entretien des voies rurales : réfection des couches de roulement, entretien des accotements et des fossés. Les 177000€ de travaux réalisés sur la voirie ont surtout concerné de l'aménagement de voies avec trottoirs notamment la rue du 12 juin 1944 et la rue des Belouzes. Il ne faut pas prendre de retard sur l'entretien des voies rurales sinon dans quelques années les sommes à investir seront beaucoup plus importantes pour la réfection de chaussées dégradées.*

*Jean Louis Givord précise que d'autres chemins ont été entretenus (chemin des pré-dessous, En sécheran,...) et que l'on est bien conscient de la nécessité d'entretien de la voirie ; La signature d'un nouveau marché à bons de commandes pour les années à venir en atteste.*

### Budget Assainissement :

*Alain GIVORD précise que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de la Veyle, il a été négocié avec l'EPCI un reversement de 50% des résultats de fonctionnement et d'investissement aux communes, sur les budgets communaux.*

*Dans la même idée, les subventions perçues en 2020 par la CC Veyle au titre de travaux payés par la commune en 2019 doivent être reversés à la commune.*

*Michèle LAURENT souhaite savoir comment vont se valider les travaux à faire dans chaque commune.*

*Alain GIVORD lui répond que le service assainissement de la CC Veyle avec un représentant de chaque commune qui soumettra leurs travaux, pour arbitrage. Il y aura bien continuité de travaux pour les projets initiés.*

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT soumet les comptes administratifs au vote de l'assemblée, **ils sont adoptés à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

### Vote du compte de gestion du budget annexe camping

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

### Vote du compte de gestion du budget annexe Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

### 5. Affectation des résultats du budget annexe camping

Après présentation du compte de Gestion 2019 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2019, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **332 033.15 €** et un déficit de la section de fonctionnement s'élevant à **48 465.21 €**.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter au budget Camping 2020 le déficit de la section d'investissement s'élevant à **332 033.15 €** et le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à **48 465.21 €** ainsi qu'il suit :

**-section d'investissement budget primitif 2020**

**Compte 001** « Déficit antérieur reporté » : **332 033.15 €**

**-section de fonctionnement budget primitif 2020**

**Compte 002** « Déficit antérieur reporté » : **48 465.21 €**

**Adopté à l'unanimité**

### 6. Information relative à la modification de la taxe d'habitation

*Un document nous a été adressé par le ministère des comptes publics concernant la suppression de la taxe d'habitation.*

*Le principe clé est la compensation à l'euro près pour les collectivités, ce qui a été validé par une notification.*

*Concrètement, dès 2020, 80% des foyers auront été exonéré de la taxe d'habitation et 2022 sera la dernière année de taxe d'habitation payé par les 20% restant.*

*Cela va se financer comme suit :*

*-la part départementale de la taxe foncière sera affectée aux communes*

*-les intercommunalités et les départements seront également intégralement compensés par l'affectation d'une recette dynamique (TVA)*

*-les régions seront compensées à l'euro près s'agissant des frais de gestion.*

*Les communes percevront donc la taxe foncière sur les propriétés bâties.*

*Précision est faite que la taxe d'habitation est une exonération sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants.*

**Rapporteur Elodie DESMARIS**

### 7. Rapport d'activité 2019 de la bibliothèque municipale

#### ACQUISITIONS

La ligne budgétaire de 2,50 € par habitant soit 7450 €, permet le financement de tous les documents achetés cette année.

	livres	périodiques	CD	DVD	dons	<b>TOTAL</b>
adultes	162	85	12	44	26	
enfants	196	34		12	12	
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>119</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>583</b>

Pour répondre à une demande forte de nos lecteurs, nous avons acquis 12 livres lus qui viennent renforcer nos emprunts à la BDP. Ce sont eux qui apparaissent dans la colonne « audio » car nous n'achetons plus de CD de musique.

Le montant des adhésions s'élève à 995 €. Le montant total a baissé suite au passage de l'inscription individuelle accompagnée d'une baisse des tarifs (5 et 10 € au lieu de 12 et 18 € dans l'inscription familiale). Cet argent est versé à la perception.

## DÉPENSES D'ACQUISITIONS DE DOCUMENTS

	livres	périodiques	CD	DVD	TOTAL
adultes	2669	202	228	1614	
enfants	1676	293		416	
TOTAL	4345	495	228	2030	7098 €

## AUTRES DÉPENSES

38 € : 1 DVD a été racheté pour la BDP pour remplacer des documents abimés. (les lecteurs ont remboursé sous forme de livres)

Sur le budget « FONCTIONNEMENT » :

15 € : adhésion à Cumain (Club Utilisateurs Microbib de l'AIN)

70 € : étiquettes codes barres

filmolux (matériel d'équipement des documents)

Microbib : maintenance du logiciel Novalys

Les frais de déplacement pour les stages et les diverses réunions sont reversés directement aux intéressés.

## FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE

	documents imprimés	CD	autre	DVD	total disponible
fonds propre	7566	646		451	8663
prêts de la BDP	432	79	1	130	642
total par catégorie	7998	725	1	581	9305

## DÉSHERBAGE :

Comme tous les ans un « désherbage » a été effectué pendant l'été. Ce travail consiste à éliminer du fonds propre les magazines trop anciens, les livres abimés, périmés ou qui constituent un stock mort. Une bibliothèque municipale est une bibliothèque vivante, pas une bibliothèque de patrimoine.

423 livres et périodiques ont été éliminés du fonds. Les plus anciens ont été détruits, d'autres ont été donnés à une association caritative pour alimenter une bibliothèque du Burkina Faso. Certains ont été mis de côté pour alimenter les futures boîtes à livres. Des magazines et des livres ont été proposés aux lecteurs.

## PRÊTS DE LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE (BDP)

La salariée et des bénévoles se déplacent 2 fois par an à Bourg en Bresse pour échanger des Cd audio et DVD.

Comme il n'y a plus de bibliobus, l'équipe se déplace 2 fois par an aux Planons pour échanger les livres avec l'aide de Franck Chabanon. De plus, à 3 reprises, des bénévoles se sont rendus aux « open bib » des Planons pour un échange partiel : essentiellement des BD et des livres lus qui sont fortement empruntés (les amateurs épuisent rapidement le stock !)

## EMPRUNTS

	documents imprimés	audio	DVD	autre
adultes	4870			
jeunes	6039			
total	10909	695	1070	36

12710 documents ont été empruntés par le public au cours des 170 permanences (accueil des classes compris).

## EMPRUNTEURS :

Classes : 5 de l'école St Joseph, 3 classes de maternelles publiques

Triolet : portage de livres avec l'aide de Christian Ravier.

278 lecteurs de Vonnas, 89 de communes extérieures qui se répartissent ainsi :

186 inscriptions payantes (adultes) et 181 inscriptions gratuites (enfants et étudiants)

11 groupes, tous gratuits.

## FONCTIONNEMENT :

### PERSONNEL :

Isabelle Eichenlaub est salariée (10 heures par semaine) et régisseur.

Régisseur adjoint : Laetitia Pellerin.

Les bénévoles de la bibliothèque sont au nombre de 15 Ils n'ont pas changé depuis l'an dernier.

La plupart d'entre eux sont polyvalents et assurent, en plus des permanences, les autres tâches : équipement et réparation des ouvrages, accueil des groupes, animations et expositions, gestion documentaire.

L'ensemble de ces tâches a représenté **1000 heures (minimum)** en 2019 auxquelles il faut ajouter les réunions, les formations, la participation aux manifestations.

#### **MONTANT DES ADHÉSIONS :**

Le tarif est fixé à 5 € par adulte vonnassien, à 10 € par adulte des autres communes. Le prêt est gratuit pour tous les mineurs. Chaque adhérent peut emprunter 5 livres ou périodiques et 3 CD. Seuls les adultes peuvent emprunter 2 DVD

#### **HEURES D'OUVERTURE :**

La bibliothèque est ouverte au public 8 heures par semaine :

Mercredi- vendredi de 16 à 18 h

Jeudi et samedi de 10 à 12h

La fermeture des classes le mercredi a entraîné un surcroît de charge d'animation pour Isabelle qui ne peut recevoir les classes que le vendredi matin. On a dû s'adapter à ces nouveaux horaires. La permanence du jeudi, en même temps que le marché commence à attirer des lecteurs fidèles. Deux classes de CM de l'école St Joseph viennent régulièrement le jeudi matin.

Isabelle assurant la permanence du mercredi, la bibliothèque est aussi ouverte le mercredi pendant les vacances scolaires.

#### **FORMATIONS et PARTICIPATION À DIVERSES MANIFESTATIONS :**

Michèle : participation aux formations, aux réunions du conseil d'administration du Club des Utilisateurs de Microbib de l'AIN dont elle est la trésorière.

Michèle, Alain, Dominique et Régine: participation au club lecture de la Veyle pour présenter des livres (1 réunion tous les 2 mois).

Monique et Dominique : ont assisté à une présentation des nouveautés de l'année de la librairie Montbarbon à la BDP.

#### **ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE en 2019 :**

Isabelle : Les enfants de 3 classes de l'école publique, 3 classes de l'école privée viennent régulièrement écouter une histoire et emprunter un livre.

Noëlle et Denise : Rendez-vous mensuel autour du livre et des contes pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent.

Denise : portage d'une sélection de livres en gros caractères aux résidents du Triolet.

Michèle : a préparé et organisé une « semaine de l'Europe », avec des animateurs de la Maison de l'Europe. Avec le soutien de la CC de la Veyle, 178 enfants et 16 adultes ont participé aux animations et visité les 3 expositions. 27 adultes sont venus à la conférence.

La bibliothèque a été en soutien au festival du film sur le handicap.

La mise en place de la grainothèque a peut-être attiré quelques amateurs de jardin.

La bibliothèque offre ses locaux et ses bénévoles pour le club lecture de la Veyle

#### **PROJETS**

Le logiciel de gestion documentaire Novalys que nous utilisons arrive en fin de vie : il ne sera plus mis à jour par son concepteur, la société Microbib. Il nous faut adopter le nouveau logiciel Sapentia, proposé par Microbib, qui assurera la migration de notre fonds. Nous déposerons un dossier présentant les modalités du transfert.

En 2020 se tiendra de nouveau à Vonnas le deuxième salon du livre gourmand organisé par la communauté de communes. Comme en 2018, nous nous intégrerons au projet.

En 2020 nous installerons les boîtes à livres promises en 2019. Nous gardons un gros stock de livres pour les alimenter et l'équipe des bénévoles se chargera de renouveler le fonds.

**Rapporteur Jean-Louis GIVORD**

#### **8. Point sur l'urbanisme**

Déclaration préalable

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
-------------------	------------	-----------	-----------------	---------------------

DP 001 457 20 D0003	16/01/2020	Mme DELHAYE DE MAULDE Magali	Chemin du Clos des Barres	construction d'une piscine
DP 001 457 20 D0004	20/01/2020	SCI GL	Rue des Bons Amis	création d'une ouverture en façade
DP 001 457 20 D0005	24/01/2020	M. CHAPELAND Guillaume	Avenue du Général de Gaulle	mise en place d'un portail et d'une clôture
DP 001 457 20 D0006	28/01/2020	Mme BEAUDET Monique	294 rue des Maladières	création d'une ouverture en façade
DP 001 457 20 D0007	30/01/2020	M. GAGET-CAILLOT Claude	2 chemin de Lemboyat	construction d'une piscine
DP 001 457 20 D0008	31/01/2020	M. CIZAIRE Clément	34 rue des Jacques	modification d'une ouverture en façade
DP 001 457 20 D0009	03/02/2020	Mme CHAPELANT Martine	212 chemin des Bourrasses	création d'une ouverture en façade

#### Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 20 D0001	15/01/2020	SCI SDJC	Impasse des Grands Varays	construction d'un entrepôt et d'une habitation
PC 001 457 20 D0002	17/01/2020	Mme THUILIERE Audrey	95 rue Claude Morel	Réalisation de deux studios
PC 001 457 20 D0003	22/01/2020	M. TOURNIER Sébastien	13 chemin des Près Dessous	construction d'un garage
PC 001 457 20 D0004	10/02/2020	M. SALUCE Lucas	29 route de Montlardon	Construction d'une maison individuelle

#### Permis d'aménager

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PA 001 457 20 D0001	05/02/2020	SAS TERRINVEST	Impasse du Cruet	création de 7 lots

#### 9. Convention de servitudes ENEDIS dans le cadre du raccordement des logements LOGIDIA

Monsieur Jean-Louis Givord, maire adjoint, expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux de raccordement du projet de 40 logements LOGIDIA envisagés doivent emprunter la parcelle C 1546 lieux dits « Les Maladières » propriété de la commune, conformément au plan joint à la convention.

Cet accord se traduit par la mise en place d'une convention de servitudes à intervenir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la société ENEDIS à implanter sur la parcelle de terrain section C 1546, dont la commune est propriétaire, les canalisations souterraines conformément au plan joint,  
**ACCEPTE** les termes de la convention de servitudes,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité**

#### 10. Compte rendu de l'exercice sur le Plan Communal de Sauvegarde avec la préfecture

##### Rappel :

En fin d'année 2019, nous avons été sollicité par les services de la préfecture de l'Ain, nous proposant d'organiser sur Vonnas un exercice « entrant » dans le cadre du plan communal de sauvegarde.



Ayant répondu favorablement à cette demande, une première réunion s'est tenue en mairie le 7 janvier avec les responsables de la préfecture afin d'appréhender les modalités de cette exercice programmé le 28 janvier.

#### Le déroulé de l'exercice :

- 1) Le lundi 27 janvier 2020 en fin d'après-midi la préfecture nous avertissait de « vents violents » sur Vonnas pour la journée du 28 janvier.
- 2) Le mardi matin dès 8h30 le secrétariat de la mairie de Vonnas reçoit un appel de la préfecture : « suite aux vents violents sur la commune, le camping de Vonnas a été impacté : chutes d'arbre sur les caravanes etc. »
- 3) Notre garde champêtre se rend immédiatement sur les lieux pour constater les dégâts et simultanément le maire et l'adjoint chargé de la sécurité sont alertés.
- 4) Le premier constat dressé par notre policier municipal fait état d'importants dégâts sur le camping municipal avec une vingtaine de personnes sinistrées qui nécessite une prise en charge.
- 5) En mairie le Maire « déclenche » le plan communal de sauvegarde et sollicite la Croix Rouge Départementale pour organiser les secours. Un poste de commandement est mis en place en mairie afin de coordonner les opérations en lien avec les divers intervenants : représentants de la préfecture « dépêchés » sur Vonnas, les secouristes.
- 6) Devant le nombre de victimes (une vingtaine), il est décidé d'accueillir les « sinistrés » à la salle des fêtes où une cellule de secours est mise en place par la Croix Rouge. Au fur et à mesure des arrivées des campeurs, notre agent de police municipal et l'adjoint référent « communique » avec le poste de commandement de la mairie afin d'organiser notamment l'hébergement : repas du midi pour 40 personnes et hébergement de nuit pour 3 personnes.
- 7) A 11h30 l'alerte est levée, un « débriefing » est organisé afin d'analyser cet exercice : les représentants de la préfecture ont souligné la parfaite organisation du déroulement du plan communal de sauvegarde, quelques améliorations dans le déroulement des secours ont été appréhendées par le responsable départemental de la Croix Rouge et une remise à jour de notre Plan communal de sauvegarde sera nécessaire : les services de la préfecture sont à la disposition de la municipalité de Vonnas.

#### **Rapporteur Eliane BALMOT**

##### **11. Admission en non-valeur budget camping**

Madame Éliane BALMOT, maire adjoint, expose que Monsieur PERRET, trésorier, a constaté dans les comptes du budget camping, qu'un solde restait au compte 51172 : il s'agit d'un chèque impayé sur la régie camping depuis 2010 pour 240€.

L'exercice étant prescrit depuis longtemps, la seule possibilité de remettre les comptes en ordre est de mandater au compte 678 pour 240€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 240€ au compte 678 du budget annexe camping afin de régulariser les comptes,

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2020 du budget annexe camping

**Adopté à l'unanimité**

##### **12. Organisation des bureaux de vote**

Le point est fait sur l'organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2020.

#### **Informations diverses du Maire et des Adjointes**

*-Prochain conseil municipal : mardi 03 mars 2020. Le point principal sera la présentation et le vote du budget primitif.*

*-Vente de la maison MORELLET a été signée dans le courant du mois de janvier.*

*-Retour sur le conseil communautaire du 28 janvier 2020 :*

*-les conseillers municipaux seront destinataires de l'information de la date des conseils communautaires, des notes de synthèse et des comptes rendus des conseils communautaires.*

*-l'ensemble des remarques faites par le conseil municipal ont été prises en compte par la CC suite au débat sur le PADD.*

- l'acquisition de parcelles pour l'extension de l'entreprise LAMBERET à St Cyr sur Menthon a été évoqué*
- le montant du contrôle de raccordement par l'usager pour le service assainissement est fixé à 120€*
- le montant de la PFAC est fixé à 2000€*
- une convention a été établie avec le Département pour la prestation d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif*
- reprise de la procédure de DSP assainissement*
- étude pour l'aménagement de voie Bleu en bord de Saône*
- validation de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux du gymnase de Vonnas*
- Inauguration de la déchèterie de Vonnas le 15 février à 10h sur site.*
- Signature d'une convention le samedi 15 février 2020 à 17h, entre plusieurs communes (dont Vonnas) et la Ligue contre le cancer pour la création d'espaces sans tabac. Sur la commune, les lieux suivants ont été identifiés : les sorties d'écoles (publique et privée) et le parc derrière la mairie. Ces zones seront fixées par arrêté municipal.*
- Dictée organisée le samedi 15 février 2020 par la délégation des Bords de Veyle de la Ligue contre le cancer à 14h à la salle des fêtes de Chaveyriat.*
- Commission de contrôle des listes électorales le 20 février à 19h (réunion publique) en mairie.*
- Commission camping le 18 février 2020 à 20h en salle des commissions.*
- Commission culture le 25 février 2020 à 19h15 en salle des commissions.*
- Départ du secrétaire général, Ronald Cadillon, mi mars 2020 sur un nouveau projet professionnel.*

**Alain GIVORD**  
**Maire de Vonnas**